

<b>Fiche de spécifications</b>		
<i>Processus</i> : P7 – Redressement	<i>Programme</i> : R1	<i>Niveau</i> : Logement
<b>Nombre de BI dans le ménage : NPER</b> <b>Nombre de BI dans le logement : NINC</b> <b>Nb d'individus en tableau B dans le ménage : NPER_TABLEAUB</b> <b>Nb d'individus en tableau C dans le ménage : NPER_TABLEAUC</b> <b>Nb d'individus en tableau D dans le ménage : NPER_TABLEAUD</b>		
	<i>Date</i> : 18/06/2019	<i>Numéro de version</i> : 6

### Champ des individus

Les nombres de BI et d'individus dans le ménage n'ont de sens que si le logement est ordinaire ou HMSA (LNATUR\_R=L1, L2 ou L3).

Le nombre de BI dans le logement n'a de sens que pour les logements non ordinaires (LNATUR\_R=L2, L3, L4 ou L5 ou (LNATUR\_R=L6 et ADR\_RANG=900 ou 905)).

Les valeurs des logements hors champ est null.

### Définition

➤ Variable en sortie :

Les nombres d'individus NPER\_R et NINC\_R sont numériques.

### Algorithme de calcul

Le nombre de BI dans le ménage (NPER\_R) est calculé à partir d'un comptage des BI dans la table informatique INDIVIDUS, rattachés à un logement.

Le nombre de BI dans le logement non ordinaire (NINC\_R) est calculé à partir d'un comptage des BI dans la table informatique INDIVIDUS, rattachées à un logement auquel on déduit les individus supprimés.

Les nombres d'individus sont les fréquences de la table informatique INDIVIDUS\_NP, rattachées à un logement pour un tableau B, C ou D donné.